

Mais qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?



On sait qu'une rivière ne s'arrête pas de couler à la limite d'un village, d'une commune ou même d'une province. La rivière n'a en effet pas de frontière. Les utilisateurs sont également multiples. Le riverain profite du cours d'eau qui passe au fond de son jardin, l'agriculteur y trouve de l'eau pour son cheptel, le pêcheur y pêche ou s'en sert pour remplir ses étangs, le gestionnaire l'entretient,

le promeneur s'y balade, le naturaliste y observe la faune et la flore ...

Mais il faut bien avouer que cette image de la rivière en tant que ressource aquatique et source de plaisir n'est plus vraiment d'actualité... En effet, les atteintes sont également multiples.

***C'est face au besoin d'accorder une attention plus soutenue vis-à-vis des cours d'eau, de l'état de dégradation parfois prononcé de ceux-ci et de la nécessité de concertation entre ses utilisateurs que l'idée est née de lancer des plates-formes de concertation autour des rivières ...
les contrats de rivière.***



Dans cette fiche, nous aborderons divers thèmes relatifs aux contrats de rivière. Nous débuterons par une présentation du concept « contrat de rivière » en Wallonie : ses buts, ses implications, les contrats existants et à venir ... Les contrats de rivière en Wallonie sont notamment à l'origine de nombreuses actions en partenariat avec le monde agricole. Chaque contrat se distingue selon ses spécificités régionales et agricoles.

Le Contrat de rivière Dyle est à l'origine de cette publication. Notre démarche, nos partenaires, nos projets et nos réalisations y sont présentés ainsi que les autres contrats de rivière du Brabant wallon. Le Brabant wallon est en effet la seule province wallonne à avoir l'entièreté de son territoire couvert par des contrats de rivière.

Les progrès sont encore importants à réaliser mais déjà des résultats se font sentir. C'est en agissant chacun à son niveau, mais en poursuivant des objectifs tous ensemble que nous laisserons des rivières plus propres et plus vivantes aux générations futures.

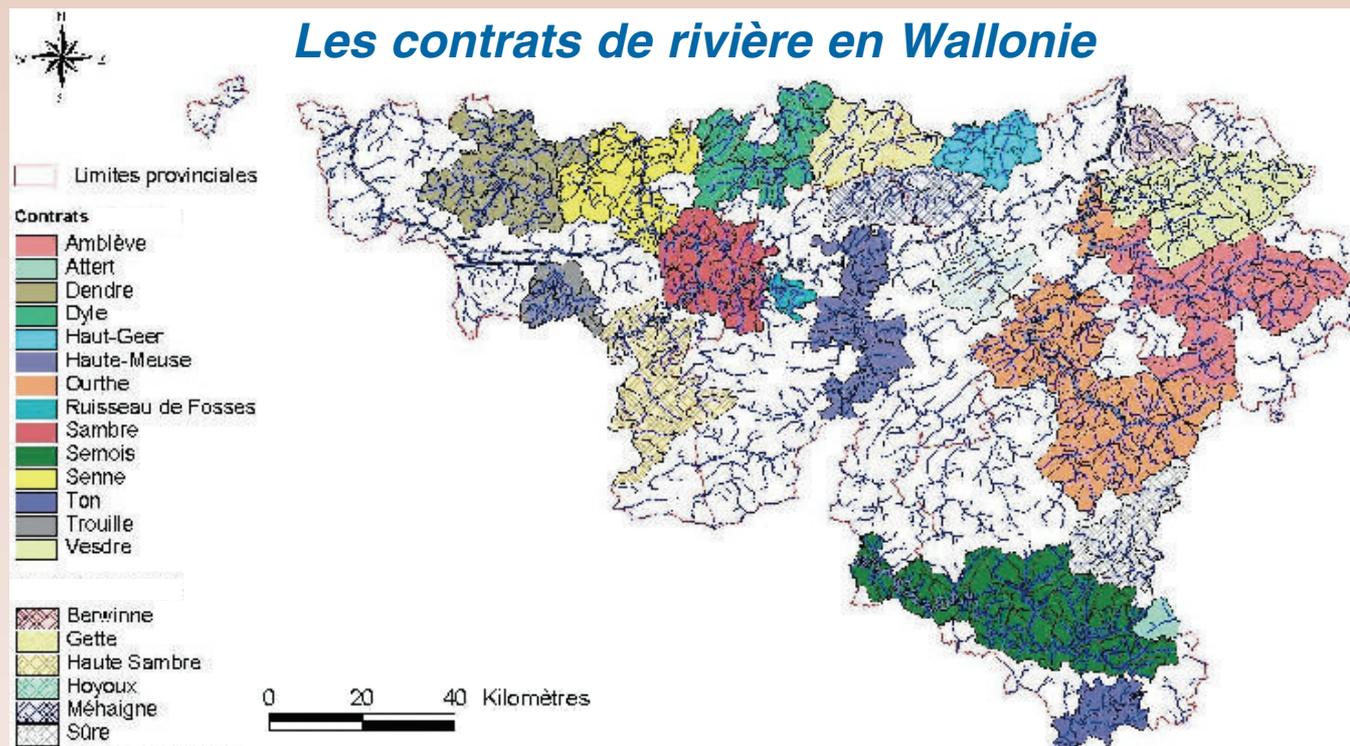
Vous avez dit contrat ?

Le contrat de rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée en vue de définir ensemble un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, socio-économique, associatif, scientifique...

Les contrats de rivière sont des initiatives qui émanent de divers acteurs. Certains sont la volonté initiale d'autorités

politiques, d'autres sont nés suite à la mobilisation du monde associatif, comme ce fut le cas pour la Dyle. Ainsi, chaque contrat de rivière a ses spécificités locales.

Il existe en Wallonie pour le moment 16 contrats de rivière : **Amblève, Attert, Dendre, Dyle, Gette, Haut-Geer, Haute-Meuse, Mehaigne, Ourthe, Ruisseau de Fosses - Basse-Sambre, Sambre, Semois, Senne, Ton, Trouille et Vesdre**. Quatre autres contrats sont en préparation : **Berwinne, Haute-Sambre, Hoyoux et Sûre**.



Cartographie : S. Den Doncker
(Région wallonne-DGRNE)

Légalement ...

Selon les termes de la circulaire ministérielle définissant les contrats de rivière, le contrat de rivière est défini comme étant :

« un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leur abords et des ressources en eau du bassin ».

L'engagement des acteurs et les objectifs poursuivis par le contrat de rivière sont les suivants :

« Le contrat de rivière engage ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution » ;

« Il s'agit ainsi, particulièrement dans le chef des acteurs locaux, d'étudier des actions qu'ils peuvent eux-mêmes mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se fixent dans les limites géographiques visées par le contrat et dont l'axe est la rivière » ;

« Les objectifs visent à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière » ;

« La démarche du contrat de rivière exige aussi la sensibilisation, l'information et la participation de l'ensemble des acteurs qui résident dans la zone couverte par le contrat, en vue de favoriser le développement d'une dynamique durable ».

Des actions menées avec le monde agricole

Plusieurs actions ont été menées par les différents contrats de rivière de Wallonie en relation avec l'agriculture.

De l'information

De nombreux contrats de rivière possèdent un bulletin de liaison ou d'information. Ainsi, des articles sur des sujets aussi divers que « la problématique de stockage ou d'épandage des effluents d'élevage » (Evidendre - CR Dendre) ou les mesures agri-environnementales (Espace-Vie - CR Dyle) ont été publiés.

D'un autre côté, plusieurs publications à l'attention du monde agricole ont été réalisées. Les contrats de rivière Dyle et Gette éditent le dossier que vous avez entre les mains.

Enfin, des séances d'information sur les mesures agri-environnementales ont été réalisées par la Région wallonne (DGA) dans le cadre notamment des contrats de rivière Dyle et Ton.

Des expérimentations

Le Contrat de rivière Semois a été à l'origine de l'expérimentation de différentes installations d'accès du bétail au cours d'eau : installation de pompes de prairie et d'aires d'accès au cours d'eau.

Des visites de terrain

Dans le cadre des « Journées des contrats de rivière », ouvertes au grand public, des visites de terrain ont lieu régulièrement. Les contrats de rivière Dendre et Trouille ont, par exemple, organisé un week-end sur le thème « Agriculture et contrat de rivière », avec des exemples, des essais et des démonstrations de : tournières enherbées, engrais verts, méthodes de gestion d'effluents, matériel agricole, compostage de fumier.



Séance d'information sur les mesures agri-environnementales réalisée par le Contrat de rivière Dyle



Expérimentation de pompes de prairie menée par le Contrat de rivière Semois. (Photo CR Semois)



Participation aux foires agricoles (ici, celle de Genappe)

Le Contrat de rivière Dyle et affluents

Il regroupe les territoires de 14 communes autour de la **Dyle** et de ses principaux affluents : la **Lasne**, la **Thyle**, l'**Orne**, le **Nil**, le **Train**, le **Pisselet** et la **Nethen**. Il a été signé le 24 avril 1998 au Château de La Hulpe par 47 partenaires publics et privés. Ce sont 25 associations du Brabant wallon qui furent à l'initiative du projet en 1992, au lendemain de la Conférence internationale de Rio sur le développement durable.



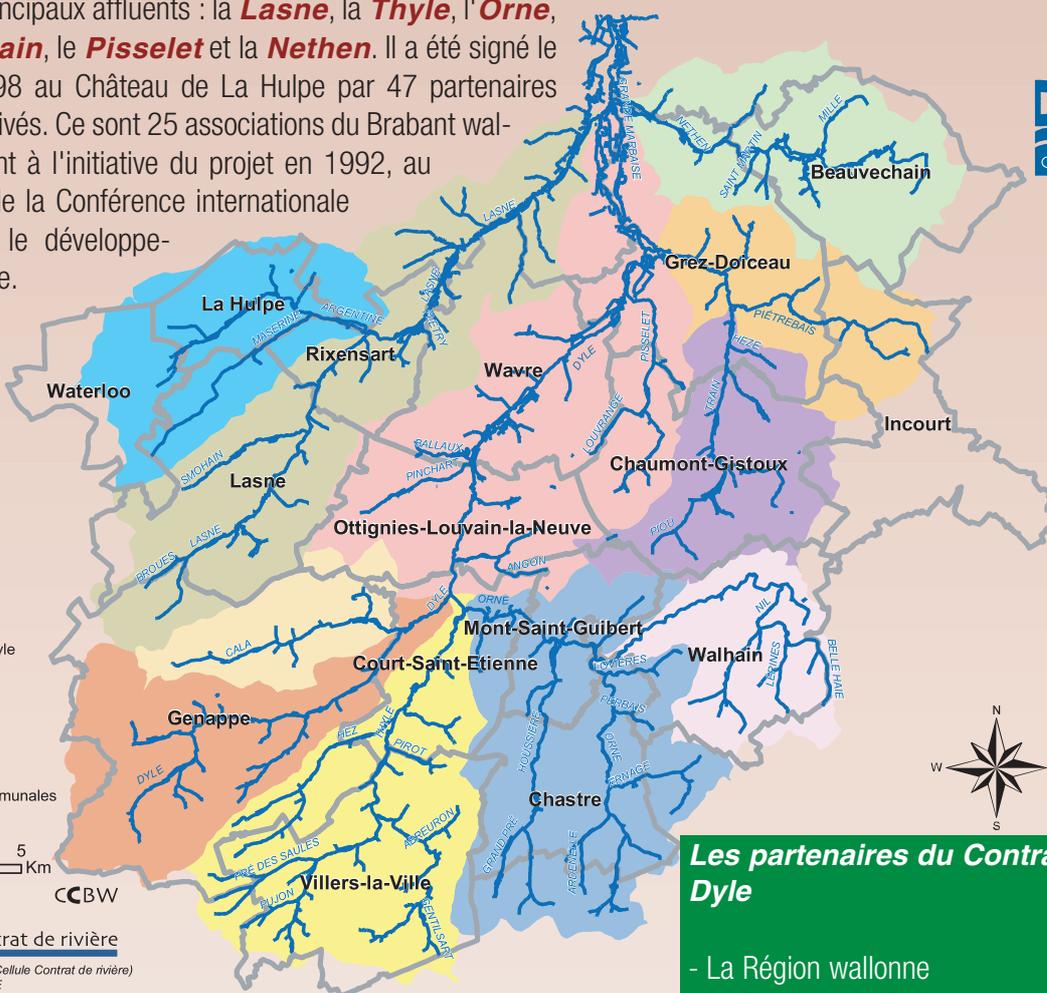
Sous-bassins de la Dyle

- Lasne
- Argentine
- Cala
- Thyle
- Orne
- Nil
- Haute Dyle
- Moyenne Dyle
- Haut Train
- Bas Train
- Nethen
- Cours d'eau
- Limites communales

0 2,5 5 Km



Cartographie : CCBW (Cellule Contrat de rivière)
Source : MRW - DGRNE



Les partenaires du Contrat de rivière Dyle

- La Région wallonne
- La Province du Brabant wallon
- 14 communes : Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Genappe, Grez-Doiceau, Incourt, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Rixensart, Walhain et Waterloo.
- Le Centre culturel du Brabant wallon
- Des associations de défense du cadre de vie (une dizaine).
- La Fédération wallonne de l'Agriculture
- Des associations de pêche (5)
- Les intercommunales (IBW, SWDE, CIBE, IECBW)
- Des fédérations d'entreprises, syndicats, mouvements d'éducation permanente, ... (dont la Ligue des Familles, le MOC ou le PAC, pour ne citer qu'eux).

Des objectifs

L'engagement du Contrat de rivière Dyle s'est ancré autour de cinq objectifs :

- **Associer la population aux décisions**, notamment en matière d'installation et de construction d'égouts, collecteurs et bassins d'orage.
- **Améliorer la qualité des eaux de surface**, en augmentant d'abord la connaissance de celle-ci puis en soutenant des mesures d'assainissement ou d'encouragement.
- **Favoriser une gestion hydraulique globale**, en remédiant aux diverses nuisances le long des cours d'eau, en coordonnant l'action des différents gestionnaires et en intervenant pour la lutte contre les inondations.
- **Protéger et gérer le patrimoine naturel**, par la formation de cantonniers de rivière, la protection des zones naturelles en fonds de vallée et l'amélioration de la rivière comme milieu de vie.
- **Promouvoir l'information et la sensibilisation**, en diffusant des brochures ou en organi-

sant des formations à l'attention des divers publics concernés. C'est dans cet objectif que s'inscrit ce dossier « Les rivières et l'agriculture ».

Tous ces objectifs se sont mués en un programme d'actions dans lequel chaque partenaire s'est engagé à en réaliser une partie.

Des réalisations

En voici un aperçu non-exhaustif.

Des inventaires

Plusieurs inventaires très précieux ont été réalisés grâce au Contrat de rivière Dyle. Ceux-ci permettent de trouver ensuite des solutions appropriées.

En 1995 et 2001, un **inventaire des atteintes** aux cours d'eau a été réalisé puis remis à jour : rejets d'eau usée, fortes érosions des berges, ouvrages d'art dégradés, entraves à l'écoulement des cours d'eau et dépôts de déchets sur les berges ont été répertoriés afin que les communes et les gestionnaires puissent y remédier.



Inventaire des atteintes aux cours d'eau

outil très précieux pour les administrations gestionnaires du cours d'eau qui sont invités à en tenir compte lors de leurs travaux.

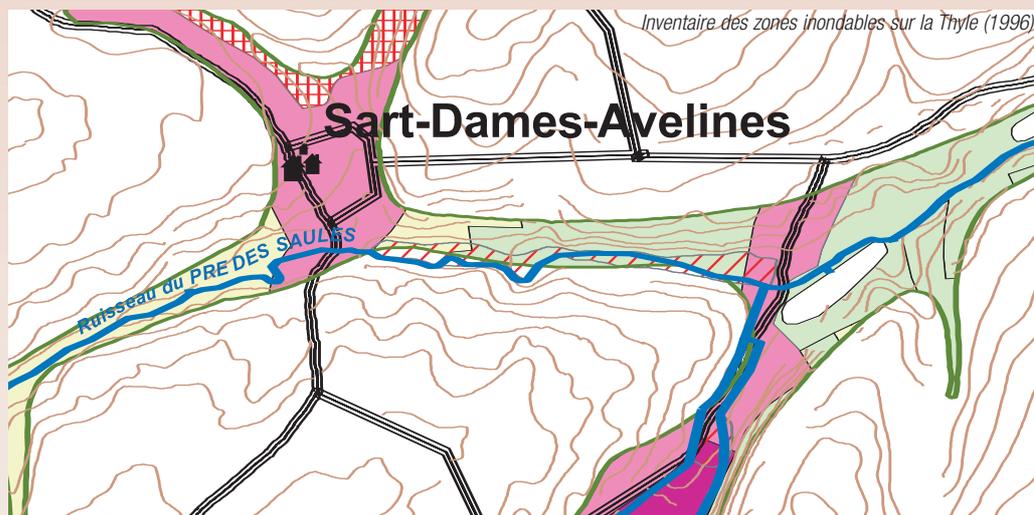
Divers **inventaires piscicoles** ont permis de connaître les poissons présents dans le bassin de la Dyle

et leur abondance. Les résultats furent étonnants car on y a trouvé pas moins de 18 espèces différentes sur l'ensemble des cours d'eau.

Des **inventaires des zones naturelles** (zones humides) protégées et à protéger sont en cours.

Des travaux et aménagements

Suite aux divers inventaires, les gestionnaires ou maîtres d'œuvre peuvent plus facilement programmer leurs actions et résoudre les situations problématiques.



Un inventaire cartographié des **zones inondables** a été réalisé en 2003.

Depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui, un réseau permanent de mesure de la **qualité des cours d'eau** a été mis

en place avec la collaboration de la Station provinciale d'analyse agricole de La Hulpe, l'UCL et l'ULB. Il permet de mesurer les résultats des actions entreprises et d'identifier les efforts particuliers à fournir.

Une étude relative à la **qualité physique** et aux caractéristiques naturelles de la Dyle et de ses affluents a eu lieu en 2004. Elle est un

Ainsi, la Province du Brabant wallon a créé un service de **cantonniers de rivière** qui s'occupent de l'entretien écologique des petits cours d'eau. La Région wallonne et certaines communes ont expérimenté divers chantiers de **consolidation des**

Pêche électrique (2000) réalisée dans le cadre des inventaires piscicoles.



berges par des techniques plus respectueuses de l'environnement. Des ponts ont été remis à gabarit ou mis en valeur. La Thyle a même été **remise à ciel ouvert** dans le centre de Court-Saint-Étienne en 1998.

L'épuration des eaux s'est accélérée par la **pose de collecteurs** le long des cours d'eau grâce à l'Intercommunale du Brabant wallon et les **travaux d'égouttage** réalisés par les différentes communes.

Plusieurs **stations d'épuration** ont été construites depuis 1996 (Genappe, Houtain-le-Val, Plancenoit ...) ou ont été rénovées (Waterloo, Longueville, ...). D'autres sont en construction, en rénovation ou sont prévues dans un futur proche (Archennes, Chastre, Villers-la-Ville, Sart-Messire-Guillaume, Louvain-la-Neuve/Mont-Saint-Guibert, ...). Des aménagements hydrauliques ont été réalisés comme



Remise à ciel ouvert de la Thyle dans le centre de Court-Saint-Étienne

sont organisées régulièrement par les associations de protection de la nature. Un **guide de bonnes pratiques de pêche** a été distribué par les associations de pêcheurs à leurs adhérents.

Un **code de bonnes pratiques** a été réalisé **à l'attention des riverains**. Celui-ci leur expose leurs droits et devoirs par rapport à la rivière. Il sert de support dans les campagnes de résolution des atteintes aux cours d'eau. Dans le même temps, le **nom des cours d'eau** apparaîtra à l'automne 2005 sur des panneaux placés sur les ponts, afin que les habitants se réapproprient leurs ruisseaux et rivières et les respectent davantage. Une **exposition itinérante** circule dans



Pose du collecteur du Train à Grez-Doiceau

l'aménagement naturel d'un **bassin d'orage** sur le Nodebais à Beauvechain. Aujourd'hui, en plus de réguler les eaux de pluie, il est une halte migratoire importante pour de nombreux oiseaux aquatiques. Des sites, comme les étangs et marais du Nysdam à La Hulpe, le long de l'Argentine, ont été mis en **réserve naturelle**.

De l'information et de la sensibilisation

Un grand nombre d'actions de communication ont été menées par le Contrat de rivière et ses partenaires, et cela sur de nombreux sujets.

Une information sur l'assainissement des eaux usées a été entreprise : brochure et séminaire sur l'**épuration individuelle**, **visites guidées de stations d'épuration** organisées par les communes, participation à la concertation dans le cadre du **PASH** (Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques)...

Des **visites de réserves naturelles**

les communes du bassin de la Dyle.

Un long travail est également en cours **avec les agriculteurs et leurs représentants** afin de promouvoir des pratiques qui limitent l'incidence de l'agriculture sur les cours d'eau. Le classeur que vous avez sous les yeux en est en partie le résultat. Des **séances d'information** sur les mesures agri-environnementales ont déjà eu et auront encore lieu.

Information et sensibilisation



Le Contrat de rivière Gette et affluents

À l'initiative de la Province du Brabant wallon et du Contrat de rivière Dyle, le Contrat de rivière Gette est en route depuis 2004.

C'est également la Cellule Contrat de rivière du Centre culturel du Brabant wallon qui est chargée de sa mise en place et de son animation.

Le territoire concerné s'étale sur 6 communes de l'Est du Brabant wallon et 2 communes de la Province de Liège.

Les cours d'eau concernés sont **la Petite et la Grande Gette** et leurs affluents, dont les principaux sont : le **Schoorbroeck**, le **Chebais**, **l'Orbais**, le **ruisseau de Thorembais**, le **ruisseau Saint-Jean**,



le **ruisseau de Jauchelette**, le **ruisseau de Henri-Fontaine**, la **Bacquelaine** et le **ruisseau de Gollard**.

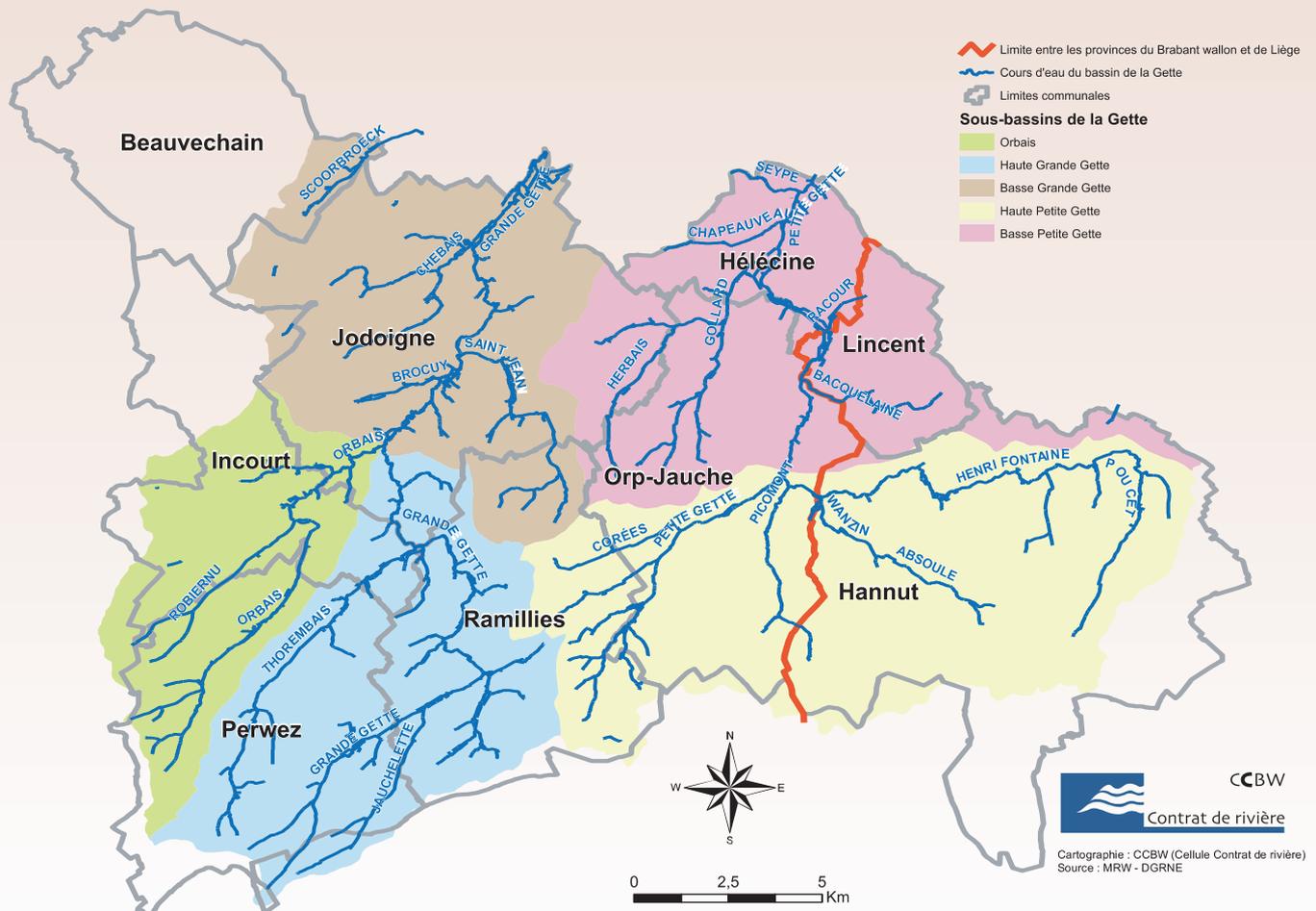
Le territoire du bassin de la Gette est sensiblement différent du bassin de la Dyle car beaucoup moins urbanisé et plus agricole. La Hesbaye pointe en effet à l'est. Les efforts seront donc à

la fois similaires et légèrement différents. Le même travail d'inventaire que celui réalisé précédemment pour la Dyle est en cours afin de mettre sur pied un programme d'action qui permettra la signature du contrat définitif avec les partenaires publics et privés.

Les autorités adhérentes au Contrat de rivière Gette

- La Région wallonne
- La Province du Brabant wallon
- La Province de Liège
- 6 communes du Brabant wallon : Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche et Perwez.
- 2 communes de la province de Liège : Hannut et Lincet.

D'ici à la signature du contrat de rivière, de nombreuses associations, fédérations, représentants du monde agricole, de la pêche et du monde économique se joindront à ces autorités pour élaborer et appliquer le programme d'action. L'asbl Culturalité en Hesbaye brabançonne apporte son soutien pour la phase préparatoire du projet, dans le cadre du programme Leader +.



Le Contrat de rivière Senne

La Senne, dans la partie wallonne, possède également son contrat de rivière, à cheval sur le Hainaut et l'Ouest du Brabant wallon. Le territoire s'étend sur 19 communes dans lesquelles coulent la **Senne** et ses affluents dont les principaux sont les suivants : le **Hain**, la **Senette**, la

Thisnes, la **Samme**, la **Brainette** et la **Gageole**.

Une ASBL a été créée pour la mise en œuvre financière du contrat. Il s'agit de l'ASBL « Comité du Contrat de rivière Senne ». Celle-ci regroupe les représentants des différentes autorités du bassin versant. La Cellule de coordination a été mise en place début 2005.

Les autorités adhérentes au Contrat de rivière Senne

- La Région wallonne
- La Province du Brabant wallon et la Province du Hainaut
- 5 communes du Brabant wallon : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Ittre, Rebecq et Tubize.
- 12 communes du Hainaut : Braine-le-Comte, Courcelles, Enghien, Silly, Soignies, Seneffe, Pont-à-Celles, Manage, La Louvière, Morlanwelz, Écaussines et Chapelle-lez-Herlaimont.

Le bassin versant de la Senne en Wallonie



Carte réalisée par Escaut sans Frontières

Plus d'informations ?



Le Contrat de rivière Dyle et affluents

Cellule Contrat de rivière - CCBW
Centre culturel du Brabant wallon
rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne
Tél. : 010 62 10 50 - Courriel : contrat.riviere@ccbwb.be



Le Contrat de rivière Gette et affluents

Cellule Contrat de rivière - CCBW
Centre culturel du Brabant wallon
rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne
Tél. : 010 62 10 50 - Courriel : contrat.riviere@ccbwb.be



Le Contrat de rivière Senne (adresse provisoire)

Carole Van Roy, coordinatrice
Centre ID
avenue Léon Champagne 2, 1480 Saintes
Tél. : 02 391 45 57, 0497 53 71 16 - Fax (commun) : 02 390 93 86 - Courriel : cvanroy@hotmail.com

Les Contrats de rivière en Wallonie

Coordination générale : Direction des Eaux de Surface : Annie LEJEUNE
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne
avenue Prince de Liège, 15, 5100 Namur
Tél. : 081 33 50 50 - Fax : 081 33 51 22 - Courriel : A.Lejeune@mrw.wallonie.be

Site internet : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

